



Bâle, 27 juillet 2022

Communiqué de presse de la Protection Suisse des Animaux PSA

Feux du 1^{er} août – la Protection Suisse des Animaux PSA met en garde contre ces pièges mortels pour les animaux sauvages

Chaque année, des dizaines de milliers de petits êtres vivants – hérissons, souris ou insectes – brûlent dans les tas de bois destinés aux feux de joie du 1^{er} août. La Protection Suisse des Animaux PSA estime que quelques mesures permettraient de protéger les animaux d'une mort inutile et cruelle. Les feux d'artifice bruyants stressent aussi beaucoup les animaux de compagnie et les animaux sauvages.

Le soir de la fête nationale, l'attroupement soudain de personnes autour du feu bloque toute issue pour les animaux. Par ailleurs, de nombreux animaux sont surpris dans leur cachette par le brusque dégagement de chaleur. Pour eux, le tas de bois devient un brasier infernal dont ils ne peuvent s'échapper. Avec un peu de prudence et une bonne préparation, on peut éviter cette mort atroce par brûlure. Il existe deux manières de protéger les animaux.

Petits feux

N'empiler le bois ramassé – ou du moins ne restructurer le tas – que le jour de l'embrasement, donc le 1^{er} août. Dès qu'il s'écoule une nuit entre l'empilement et l'embrasement, les animaux nocturnes peuvent s'y glisser. Ni le bruit ni le fait de piquer dans le tas ne les effarouchent.

Grands feux

Les grands tas de bois sont souvent empilés plusieurs semaines à l'avance et ne sont pas faciles à restructurer. C'est pourquoi il faut construire une barrière de protection autour du tas de bois. Son objectif est d'empêcher les animaux de s'y cacher. Cette barrière peut se monter rapidement. Elle n'est retirée que peu de temps avant l'embrasement (1 à 2 heures avant). Cette méthode est aussi idéale pour les très grands feux.

Renoncer aux feux d'artifice

Pour les animaux, le feu d'artifice du 1^{er} août est terrorisant. Lorsque les fusées et les pétards retentissent, des centaines de milliers d'animaux de compagnie à travers le pays se terrent et les animaux de rente sont pris de panique. Une initiative populaire demande de limiter ces pétarades inutiles, principalement pour les particuliers. La Protection Suisse des Animaux PSA soutient la collecte de signatures de ses auteurs. Les animaux sauvages tels que les cerfs, les renards ou les chauves-souris sont également effrayés par le bruit et tentent de fuir. Il est prouvé que certains oiseaux aquatiques – une fois effrayés – ne retournent pas sur leurs sites de reproduction ou de mue.

Télécharger la feuille d'information de la PSA sur les feux du 1^{er} août (PDF)

www.protection-animaux.com/publications/animaux_sauvages/infothek/mb_feux-du-1er-aout.pdf



Informations sur l'initiative Pour une limitation des feux d'artifice

<http://www.protection-animaux.com/feux-d-artifice/>

Pour plus de précisions

Lucia Oeschger, MSc Biologie

Protection Suisse des Animaux PSA

Service spécialisé Animaux de compagnie

Portable 079 195 79 72

lucia.oeschger@tierschutz.com

Communiqués de presse PSA en ligne

www.protection-animaux.com/media/news.html

Matériel visuel

www.flickr.com/photos/sts-psa/

Expéditeur

Protection Suisse des Animaux PSA

Dornacherstrasse 101, case postale,

4018 Bâle

Téléphone 061 365 99 99

www.protection-animaux.com

psa@protection-animaux.com